



PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Secrétariat général
pour les affaires régionales

ARRETE n° 14 160 Bis

**Portant arrêt des cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation pour le Territoire à
Risque Important d'inondation de Saint-Étienne**

LE PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE
PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE
PRÉFET DU LOIRET,
PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.566-6, L.566-11 et R.566-6 à 9 relatifs aux cartes de surfaces inondables et cartes des risques d'inondation, et l'article R.213-16 relatif au délégué de bassin ;

VU l'arrêté n°12-282 du préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée du 12 décembre 2012 fixant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation sur le bassin Rhône-Méditerranée et notamment la désignation du territoire interbassin de « Saint-Étienne » ;

VU l'arrêté n°12-255 du préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne du 26 novembre 2012 fixant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation sur le bassin Loire-Bretagne et notamment la désignation du territoire interbassin de « Saint-Étienne » ;

VU l'arrêté inter-préfectoral des préfets coordonnateurs de bassin Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne désignant l'autorité administrative en charge de l'élaboration des cartes des surfaces inondables et des cartes des risques d'inondation sur le territoire à risque important d'inondation de « Saint-Étienne » ;

VU l'avis de la Commission Administrative de Bassin Rhône-Méditerranée rendu le 25 novembre 2013 ;

VU l'avis de la Commission Administrative de Bassin Loire-Bretagne consultée par écrit le 17 février 2014 ,

VU l'avis du bureau du Comité de bassin Rhône-Méditerranée rendu le 15 novembre 2013 ;

VU l'avis du Comité de bassin Loire-Bretagne du 13 février 2014 ;

VU les avis des parties prenantes consultées entre le 17 janvier 2014 et le 17 mars 2014 ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Rhône-Alpes ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes, déléguée de bassin Rhône-Méditerranée :

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Les cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation, annexées au présent arrêté, sont arrêtées pour les débordements de cours d'eau du Territoire à Risques Importants d'inondation (TRI) de Saint-Étienne.

ARTICLE 2 – Les cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation sont consultables sur le portail d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/>.

Elles sont tenues à la disposition du public à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes située 5, place Jules Ferry 69006 LYON.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de région Rhône-Alpes et de la préfecture de région Centre.

ARTICLE 4 – Le secrétaire général de la préfecture de bassin, secrétaire général des affaires régionales de Rhône-Alpes, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes, déléguée de bassin Rhône-Méditerranée, le secrétaire général de la préfecture de bassin, secrétaire général des affaires régionales Centre, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre, délégué de bassin Loire-Bretagne sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 28 JUL. 2014

Fait à Orléans, le 15 SEP. 2014

Le Préfet de la région Rhône-Alpes

Le Préfet de la région Centre

Préfet du Rhône,

Préfet du Loiret,

Préfet coordonnateur de bassin
Rhône-Méditerranée

Préfet coordonnateur de bassin
Loire-Bretagne



Jean-François CARENCO



Pierre-Etienne BISCH